

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2026	Objet : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Détermination de la liste des noms en vue de la nomination des membres.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts qui institue dans chaque EPCI une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CCID) constituée du président de l'EPCI, ou d'un vice-président délégué, et de 10 commissaires désignés pour la durée du mandat ;

Considérant que les 10 commissaires et leurs suppléants sont nommés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de 40 contribuables (20 titulaires +20 suppléants) dressé par le Conseil de territoire sur proposition des communes-membres ;

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie doit proposer au GPSEA un commissaire titulaire et un commissaire suppléant ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), comme suit :

- **Commissaire titulaire : Joël VILLAÇA,**
- **Commissaire suppléant : Jean-Pierre VANHAVERE.**

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 22 juin 2026.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr